ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Alfred MARIE-JEANNE
Député de MARTINIQUE
Permanence parlementaire
4 rue Albert CAMUS, Place d'Armes,
97 232 – LE LAMENTIN
Tél. : 05 96 03 15 85 ; Mail : mariejeanne.alfred@gmail.com

Le LAMENTIN, 11 décembre 2014

A l'attention de

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

OBJET : Situation de l'Université des Antilles

Madame la Ministre,

Suite à la scission de l'Université des Antilles et de la Guyane et aux événements y afférents, la situation du pôle binôme Guadeloupe-Martinique se rétablit progressivement. Fort heureusement, les effectifs étudiants se sont maintenus en son sein.

A ces égards, une double attente est à noter : le règlement judiciaire sans compromission des affaires relatives au CEREGMIA et la ratification de la loi sur l'Université des Antilles.

L'important travail de remise en ordre des finances répond aux soucis d'exemplarité et de transparence du fonctionnement des instances universitaires. Dans le respect des exigences démocratiques, aucun artifice juridique ne saurait intervenir pour rendre caduques les poursuites judiciaires et administratives en cours.

C'est l'image et la qualité mêmes de l'enseignement supérieur qu'il convient de préserver.

Or, s'il est un niveau de responsabilité où l'intérêt général doit transcender les affinités particulières, c'est bien celui de l'Université.

En vous remerciant de votre attentive vigilance, croyez, Madame la Ministre, en l'assurance de mon profond respect.

Alfred MARIE-JEANNE